

Communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo  
Arrondissement de Saint-Lô  
Département de la Manche

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2023**

**bc2023-09-11-001 : Approbation du procès-verbal du bureau communautaire du 19 juin 2023.**

Le bureau de la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo, dûment convoqué le cinq septembre deux mil vingt trois, s'est réuni le onze septembre deux mil vingt trois, à dix-huit heures, à l'hôtel de la communauté - 101 rue Alexis de Tocqueville - Saint-Lô - Salle de conseil, sous la présidence de Monsieur Fabrice LEMAZURIER, président

Madame Jocelyne RICHARD est désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Étaient présents :

AGNEAUX : M. Alain SEVÊQUE, BOURGVALLÉES : M. Claude JAVALET, CANISY : M. Jean-Marie LEBÉHOT, CONDÉ-SUR-VIRE : M. Laurent PIEN, DOMJEAN : M. Louis JANNIÈRE, MARIGNY-LE-LOZON : M. Fabrice LEMAZURIER, MOON-SUR-ELLE : Mme Lydie BROTON, MOYON-VILLAGES : M. Jean-Pierre LOUISE, PONT-HÉBERT : M. Michel RICHOMME, SAINT-AMAND-VILLAGES : M. Jean LÉBOUVIER, SAINTE-SUZANNE-SUR-VIRE : M. Antoine AUBRY, SAINT-FROMOND : M. Dominique QUINETTE, SAINT-GEORGES-MONTCOCQ : M. Jean-Yves LAURENCE, SAINT-GILLES : M. Jean-Luc LEROUXEL, SAINT-JEAN-DE-DAYE : Mme Nicole GODARD, SAINT-LÔ : M. Jean-Yves LETESSIER, TESSY-BOCAGE : Mme Jocelyne RICHARD, M. Michel RICHARD, TORIGNY-LES-VILLES : M. Mickaël GRANDIN

Étaient absents excusés et représentés :

LA BARRE-DE-SEMILLY : M. Loïc RENIMEL donne pouvoir à M. Mickaël GRANDIN, LE DÉZERT : Mme Florence MAZIER donne pouvoir à M. Fabrice LEMAZURIER, SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE : Mme Maryvonne RAIMBEAULT donne pouvoir à M. Alain SEVÊQUE, SAINT-JEAN-D'ELLE : Mme Marie-Pierre FAUVEL donne pouvoir à Mme Jocelyne RICHARD, SAINT-LÔ : M. Hervé LE GENDRE donne pouvoir à M. Jean-Yves LETESSIER

Étaient excusés :

DANGY : M. Dominique PAIN, LE MESNIL-AMEY : M. Jacques CLAIRAUX, SAINT-LÔ : M. Alexandre HENRYE, Mme Emmanuelle LEJEUNE, Mme Touria MARIE, Mme Virginie MÉTRAL, M. Jérôme VIRLOUVET, SAINT-PIERRE-DE-SEMILLY : M. Jean-Claude BRAUD, THÈREVAL : M. Thierry DUBOURG

Envoyé en préfecture le 14/09/2023

Reçu en préfecture le 14/09/2023

Publié le 14/09/2023



ID : 050-200066389-20230911-DEL20230911001-DE

- nombre de conseillers en exercice	33
- nombre de conseillers titulaires présents	19
- nombre de pouvoirs	5
- nombre d'absents non représentés	9



## BUREAU COMMUNAUTAIRE Réunion du 11 septembre 2023

**Service instructeur : Direction des affaires générales**

**Titre du rapport : Approbation du procès-verbal du bureau  
communautaire du 19 juin 2023**

**Rapporteur : Monsieur Fabrice LEMAZURIER, président**

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-1, L.5211-3, L.5211-9 et L.5211-10,

Vu l'arrêté préfectoral n°2021-06 du 15 juillet 2021 portant modifications des statuts de la communauté d'agglomération, conformément à l'article L.5211-5-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° cc2023-04-12-003 du 12 avril 2023 donnant délégation de pouvoir du conseil communautaire au bureau communautaire,

Vu les délibérations n°bc2023-06-19-001 à n°bc2023-06-19-025 relatives au bureau communautaire du 19 juin 2023,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité :

- le procès-verbal du bureau communautaire du 19 juin 2023.

Ainsi délibéré en séance.

Le président de Saint-Lô Agglo certifie le caractère exécutoire de la présente délibération reçue en préfecture le 14 septembre 2023 et affichée le 14 septembre 2023

Extrait certifié conforme

Signé électroniquement

Monsieur Fabrice LEMAZURIER